Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260608-508062026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation :	01/06/2026
Date d'affichage :	11/06/2026
Nombre de Conseillers :	en exercice : 29
	Présents : 21
	Votants : 27

*Séance **du 08 juin 2026***

L'an **deux mil vingt-six,** le **huit juin** à vingt **heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . M. MOSSET . M. MORANGE . Mme BARILLOT . M. GILLOT . Mme GLEMAU . M. DEMELIN . Mmes GUSTAVE . PELOIS . Ms CHARTIE . GUYOMARCH . Mme ESTIVAL . M. D'HERVÉ . M. LATOUCHE . Mmes GAUTHIER . CAPLAN . GACHOT . Ms GAULIN-CRESPEL . PERRINE . Mme JAAFAR . Mme QUILLIVIC.

Absents excusés : M. JEANMOUGIN
M. ROSSE

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme BUSIGNIES à M. GILLOT
M. JORE à M. CHARTIE
Mme DUCOUDRE à M. LATOUCHE
M. SOUFFLET à Mme PELOIS
Mme GERARD à Mme LOUAPRE
Mme SAHEL-MILLIOZ à M. ICAZE

M. D'HERVE a été nommé secrétaire.

****

N° 05

OBJET : <u>Modification du tableau des effectifs – Avancements de grade 2026</u>

M. Matthieu MORANGE, Adjoint délégué aux Finances, à la Vie Économique et aux Ressources Humaines, expose au Conseil Municipal qu'un certain nombre d'agents peuvent prétendre cette année à un avancement de grade. Celui-ci permet une évolution de carrière au sein du même cadre d'emplois.

La liste est établie pour les agents remplissant les conditions d'avancement, sur proposition de l'autorité territoriale et après avis de la CAP compétente.

Eu égard à leur valeur professionnelle et à leur manière de servir, il est proposé un avancement à compter du 1er septembre 2026, pour 2 agents et du 3 septembre 2026 pour un 3ème agent et la CAP a émis un avis favorable.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260608-508062026-DE

Les 3 avancements proposés à ce titre sont :
- adjoint d'animation principal de 2ème classe pour un agent exerçant les missions d'ATSEM,
- brigadier-chef principal pour un des 2 agents de police municipale,
- d'adjoint technique principal de 2ème classe pour le responsable du service « bâtiment ».

Il est donc proposé de créer l'ensemble des postes susvisés au 1er septembre 2026 pour 2 d'entre eux et au 3 septembre 2026 pour le 3ème et de supprimer les postes détenus à ces mêmes dates, conformément aux Lignes Directrices de Gestion.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

SUPPRESSIONS DE POSTES

Grade	Temps de travail	Date d'effet
Adjoint d'animation	35/35èmes	1er septembre 2026
Gardien-brigadier	35/35èmes	1er septembre 2026
Adjoint technique	35/35èmes	3 septembre 2026

CRÉATIONS DE POSTES

Grade	Temps de travail	Date d'effet
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	35/35èmes	1er septembre 2026
Brigadier-chef principal	35/35èmes	1er septembre 2026
Adjoint technique principal de 2ème classe	35/35èmes	3 septembre 2026

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire, *Le secrétaire de séance,*

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 11/06/2026

La Maire, *Le secrétaire de séance,*